006-210600110-20200630-09-DE

Regu le 07/07/2020



VILLE DE BEAULIEU SUR MER CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020

ANNEXE N°1 A LA DELIBERATION MUNICIPALE N° 09 DU 30 JUIN 2020

RAPPORT ANNUEL 2019 – RAPO – INDICATEURS

	nombre total de RAPO reçus	délai moyen de traitement en jours	nombre de décisions explicites	nombre de décisions implicites	nombre de décisions d'irreceva bilité	nombre de RAPO rejetés	nombre de RAPO admis (avis de paiement annules ou rectifies)	nombre de décisions de rejet rendues par la commission du contentieux du stationnement payant	nombre de décisions d'annulation rendues par la commission du contentieux du stationnement payant
RAPO formés par des personnes résidant en dehors de la commune	22	7j	21	0	1	7	14	2	0
RAPO formés par des personnes résidant dans la commune	7	7j	7	0	0	1	7	0	0
Ensemble des RAPO formés	29		28	0	1	8	21	2	0

006-210600110-20200630-09-DE Regu le 07/07/2020



	NOMBRE total	NOMBRE concernant des usagers résidant dans la commune	NOMBRE concernant des usagers résidant en dehors de la commune			
MOTIFS DE CONTESTATION DU FORFAIT POST-STATIONNEMENT						
J'ai loué mon véhicule à un tiers	2	_	2			
Mon véhicule a été cédé/vendu avant délivrance du FPS	7		7			
Le requérant dit être victime d'une usurpation de ses plaques d'immatriculation ou du vol de son véhicule	1	-	1			
Je n'avais pas à payer le stationnement car je bénéficiais d'une autorisation exceptionnelle de stationnement gratuit						
Le tarif mentionné dans l'avis de paiement est erroné						
L'avis de paiement est incomplet ou mal rédigé		·				
Je n'ai pas pu régler à l'horodateur le tarif minoré du FPS en raison d'un dysfonctionnement des horodateurs	2		2			
J'ai un abonnement « mairie » non pris en compte par l'agent verbalisateur	2	2				
Erreur carte grise	_					
Emission du FPS par l'agent verbalisateur en même temps que le paiement à l'horodateur	2	_	2			
Véhicule électrique bénéficiant du stationnement gratuit	5	5	_			
Autres motifs	8	_	8			
Total	29	7	22			

006-210600110-20200630-09-DE Regu le 07/07/2020



MOTIFS D'IRRECEVABILITE DU RAPO						
Le requérant n'a pas intérêt à agir						
Le requérant n'a pas envoyé sa demande suivant les modalités indiquées dans l'avis de paiement	1		1			
Le requérant ne produit aucun motif						
Le requérant est hors délai			_			
Autres						
MOTIFS DE REJET DU RAPO						
Les éléments produits n'ont pas emporté la conviction de l'autorité en charge du RAPO	2	_	2			
Le forfait post-stationnement était fondé	3		3			
Autres	2		2			
MOTIFS D'ANNULATION OU DE RECTIFICATION						
L'usager avait bien un justificatif de paiement et a payé la durée nécessaire		_				
L'usager apporte des éléments probants de l'usurpation de sa plaque d'immatriculation ou du vol de son véhicule	1	_	1			
L'usager apporte des éléments probants de la cession de son véhicule	7	-	7			
Une erreur a été commise dans le décompte de la somme due après application du forfait post-stationnement et compte tenu de la somme déjà réglée par l'usager						
L'avis de paiement a été délivré avant l'heure indiquée sur le précédent						

006-210600110-20200630-09-DE Regu le 07/07/2020

Verbalisation malgré autorisation exceptionnelle de stationnement gratuit			
Avis de paiement comportant des erreurs			
Avis de paiement incomplet ou mal rédigé			
J'ai un abonnement « mairie » non pris en compte par l'agent verbalisateur	2	2	
Véhicule électrique bénéficiant du stationnement gratuit	5	5	
Autres	6		6
Total	29	7	22